Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200723-BC_2020_0100-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
****

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

****

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Demande de subvention auprès de l'Etat – Construction d'un Pôle d'Enseignement Supérieur sur la ZAC Etoile Annemasse-Genève

N° BC_2020_0100

Séance du : 23 juillet 2020

Convocation du : 17/07/2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Nadine JACQUIER

***

Annemasse Agglo et le Centre Hospitalier Alpes Léman sont co-maîtres d'ouvrage pour la construction d'un pôle de formations supérieures (IFSI – Grand Forma).

Lors de sa séance du 25 février 2020, le bureau communautaire a confirmé la faisabilité financière de l'opération, compte tenu des résultats du concours et des hypothèses de travail permettant d'évaluer le montant global devant être assumé par Annemasse Agglo, et confirmé le montage retenu dans les conventions cadre et de financement signées le 26 août 2019.

Le Préfet de la Haute-Savoie a informé lors d'une circulaire datée du 07 juillet 2020 du lancement de l'appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2020 (plan de relance). L'opération IFSI – Grand Forma y est éligible, compte tenu de sa nature et de son calendrier de réalisation.

La dernière version de l'APS du projet présente un coût de travaux (bâtiment et travaux préparatoires) s'élevant à 9 568 009,81 € HT (ossature bois et parking inclus) dont 5 574 632,60 € à la charge d'Annemasse Agglo.

Plan de financement prévisionnel pour la partie d'opération sous maîtrise d'ouvrage d'Annemasse Agglo :

DEPENSES HT		RECETTES		
Préparation de chantier	24 300,00 €	Conseil Départemental de la Haute-Savoie	500 000,00 €	9 %
Lot 01 : Terrassements / confortements	2 417 727,90 €			
Lot 02 : Gros œuvre / ossature bois (dont option ossature bois sur tout le bâtiment)				
Lot 03 : Etanchéité	102 278,59 €	Région Auvergne-Rhône Alpes	1 354 600 €	24 %
Lot 04 : Traitement de facades / Bardages / Menuiseries Extérieures / Aluminium / Occultations	1 115 202,82 €			
Lot 05 : Métallerie / serrurerie / porte de	127 360,44 €			

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200723-BC_2020_0100-DE

garage				
Lot 06 : Menuiseries intérieures bois / signalétique	156 704,85 €	Etat (DSIL)	300 000 €	5 %
Lot 07 : Cloisons / doublage / plafonds suspendus / peintures / revêtements muraux	393 845,62 €			
Lot 08 : Sols souples	119 958,49 €			
Lot 09 : Chapes	12 797,19 €	Autofinancement	3 420 032,60 €	62 %
Lot 10 : Appareils élévateurs	60 824,00 €			
Lot 11 : Plomberie Sanitaire / Chauffage ventilation rafraîchissement / Équipement de cuisine	684 030,70 €			
Lot 12 : Électricité / Courants forts / Courants faibles / VDI / SSI	359 602,00 €			
Total	5 574 632,60 €	Total	5 574 632,60 €	100 %

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter de la Dotation de soutien à l'investissement public local pour la réalisation de ce projet ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Signé par : Alain FARINE
Date : 24/07/2020
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.